



n°14



*Feuille de choux pétésque d'infos locales
insolente, sarcastique et à grosse envie révolutionnaire.
Écrite par des militantEs de la CNT-PTT 69.
Parution : quand on veut.*

Octobre 2019

Éditorial

"On en a, de la chance ! En France, on a un bon système de protection sociale. Santé, retraite, chômage, c'est pas comme les USA"

On a de la chance ? Non, on n'a pas de chance, nos parents, nos grands-parents se sont battus. Et si aujourd'hui, tout de suite, maintenant, on ne se bat pas à notre tour, notre "chance" ne sera bientôt qu'un mauvais souvenir.

Se battre pour quoi ? Pour nous, notre protection sociale, pour les collègues précaires ou intérimaires. Pour les victimes que nous croisons chaque jour dans le métro. Pour nos enfants, pour ceux des autres.

Ici, maintenant. Pour ne plus avoir à baisser les yeux, impuissants. D'autres sont en grève. Leur lutte rend possible la nôtre, rend possible la victoire. Impulsons des assemblées générales dans nos PIC, nos PPDC, nos bureaux, avec les représentants du personnel et des syndicats si possible, appelons à la grève générale reconductible, jusqu'à l'abrogation de la réforme comme en 1993.

La réforme des retraites est en cours d'élaboration. C'est compliqué, indigeste, ça nous paraît très lointain et pourtant c'est bien d'elle dont dépendra nos revenus de fin de vie. C'est sur la base du rapport du haut-commissaire aux retraites Delevoye que la réforme devrait se faire après pseudo consultation syndicale et arbitrage gouvernemental. Après lecture faite du rapport (modèle de littérature d'entreprise fourbe et malhonnête) voici quelques remarques et explications. Sceptique ? Lisez attentivement ces 4 pages.

Mise au point sur les retraites

**NOUVELLE RÉFORME MACRON :
LA RETRAITE MISE AUx POINTs, POUR TOUT LE MONDE !**



1 Des acquis sociaux déjà durement amputés par les réformes.

En 1990, il fallait travailler 37,5 ans pour avoir une retraite à 60 ans à taux plein.

Actuellement les personnes nées après 1974 doivent cotiser 43 ans. En théorie elles peuvent partir à 62 ans mais dans la réalité elles entrent en moyenne à 22 ans dans le monde du travail et la retraite à taux plein ne peut pas s'obtenir avant 65 ans !

5 ans et demi de travail en plus et une retraite difficilement acquérable avant 65 ans voilà le lourd tribut payé par toute une génération aux nombreuses réformes successives.

Et il n'y a pas que la durée de travail qui a été touchée, les pensions ont été fortement baissées.

La seule réforme de 1993 a entraîné une baisse de 16 % des pensions pour les hommes et 20 % pour les femmes pour la génération 1965-1974¹

2 Et les patrons ?

Les retraites sont financées par les cotisations des salariées et des employeurs, et si les salariés ont été sévèrement mis à contribution pour équilibrer les comptes, il n'en a pas été de même les patrons qui eux n'ont jamais été concernés par les réformes. Au contraire depuis des décennies ceux-ci bénéficient pour divers prétextes (compétitivité, chômage) d'exonérations de charges sociales qui cumulées correspondent à des milliards de cotisations non perçues. A elle seule, l'exonération des heures supplémentaires décidée par Macron induit une perte de 2,5 milliards par an pour les caisses de l'état.

¹ ATTAC : réforme Delevoye : un projet régressif

3 le poids du chômage.

S'ajoute à cela, le poids du chômage, avec un système économique structurellement incapable de fournir du travail aux 5,5 millions d'inscrits en catégorie A. La moitié d'entre-eux n'est pas indemnisée. Si on tient compte des précaires qui survivent de petits boulots, des salaires qui sont de plus en plus tirés vers le bas, du SMIC qui n'a plus été augmenté depuis plus de 10 ans, ce sont des millions de personnes qui chaque mois ne cotisent pas ou peu aux différentes caisses sociales, cumulant un manque à gagner énorme.

4 Le poids de délocalisations

Nous ne fabriquons plus ce que nous consommons. Les délocalisations, la mondialisation libérale, transfèrent les emplois et du coup suppriment les cotisations sociales. Les bénéfices des multinationales progressent et sont redistribués aux actionnaires.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'état manque d'argent pour redistribuer une bonne retraite au plus grand nombre. Si l'augmentation du nombre de retraités pose un problème de financement, cela ne doit pas occulter les raisons et les choix économiques qui tarissent les ressources.

5 La retraite par points comment ça marche ?

Au salaire est appliqué un taux fixe de cotisation retraite de 25,31 % le même pour tous qui correspond à l'ensemble des cotisations sociales salariés + employeurs.

Exemple : pour un salaire de 2000 € cela fait $2000 \times 25,31\% = 500$ € de cotisation.

Ensuite cette somme est convertie en points. 10 euros cotisés donnent 1 point .

Donc pour 500 € cotisés = 50 points.

Au moment de partir à la retraite, les points sont convertis en argent (votre retraite). Pour cela, on applique à tous vos points cumulés une valeur appelée "valeur de service du point". La valeur de 1 point a été fixé à 0,55 €.

Si à la fin de votre carrière vous avez cumulé 29799 points votre retraite annuel sera de $29799 \times 0,55 = 16.389$ euros brut par an. Soit 1.366 brut par mois.

Ces règles s'appliquent pour tous, chaque cotisation retraite donne droit à des points.

6 Le système actuel.

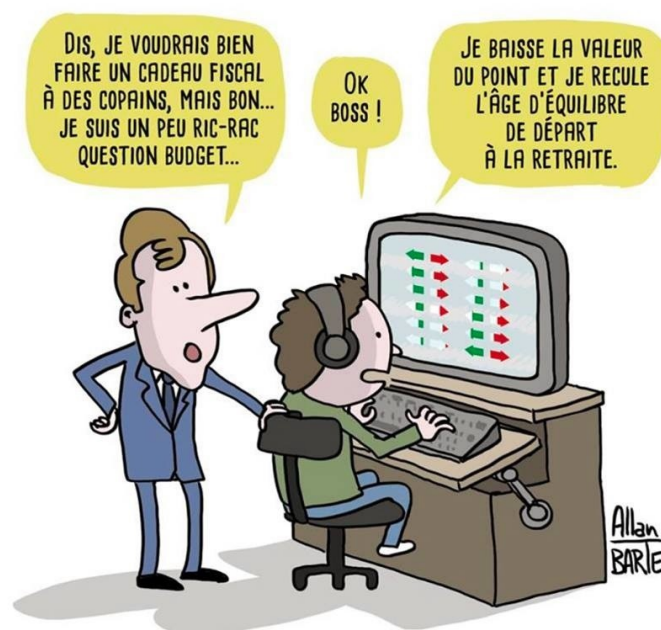
C'est un système par annuités. Une carrière complète est définie par un nombre de trimestre (172 pour la génération née à partir de 1973). Pour obtenir le taux plein deux solutions : attendre d'avoir 43 ans de cotisation et on peut partir à partir de 62 ans, ou si on n'a pas ces années attendre 67 ans qui vous donne droit au taux plein. Si vous partez entre 62 et 67 sans avoir les 43 années, il y a décote.

La pension correspond au taux de recouvrement appliqué à un salaire de référence. Ce salaire de référence est calculé sur les 25 meilleures années de cotisation de votre carrière.

7 L'entourloupe de la nouvelle définition du taux plein.

Dans le nouveau système individualisé, il n'y a plus de notion de carrière complète, ni de taux plein. Le gouvernement continu d'utiliser ce terme et entretient la confusion. En fait pour le gouvernement le taux plein c'est le pivot (fixé à 64 ans), à partir duquel la retraite ne subit aucune décote ni aucune majoration. Explication : si vous partez à 62 ans décote de 10 %. Si vous partez à 63 décote de 5 %. Si vous partez à 65 surcote de +5 %. Si vous partez à 66, +10 %. De fait le taux plein, celui qui donne la pleine pension s'obtient à 66 ans.

VERS L'UTILISATION DES RETRAITES COMME VARIABLE D'AJUSTEMENT DES FINANCES PUBLIQUES



8 Un système fluctuant et modulable.

Le système repose sur trois paramètres essentiels : L'âge du départ légal (62 ans), l'âge pivot (64 ans), et la valeur de rachat du point. De fait le gouvernement à la possibilité de modifier ces critères chaque année par le biais du projet de loi de financement de la sécurité sociale voté annuellement avec le budget. Le projet de loi a beau créer plusieurs organismes de consultation et de spécialistes, ils ne sont que consultatifs. Au final la gestion de la retraite appartient au gouvernement.

L'âge de départ trop symbolique n'a pas été modifié, mais **tout se joue autour de l'âge pivot**. Le gouvernement a d'ores et déjà prévu qu'**il évoluera en fonction des générations, il sera une variable permanente d'ajustement** modifiable sans réforme par une seule loi budgétaire.

Pour les pensions idem, il suffira de voter une seule ligne de loi qui dit "la valeur de rachat du point passe de 0,55 à 0,5" pour que toutes les pensions baissent d'un coup !

9 Des dépenses de retraite plafonnées à 14 % du PIB

le projet de loi prévoit de limiter en permanence le total des dépenses pour les retraites à 13,8% du PIB. Il se fixe comme règle l'équilibre permanent du système. Sachant que l'augmentation du nombre de retraités prévisible est de 35%², cela implique une diminution automatique des pensions pour ajuster le nombre croissant de retraités à ce plafond du PIB. Que se passe-t-il en cas de récession ou de faible croissance ?

Le gouvernement prévoit d'ajuster en permanence les critères de retraite en fonction des critères démographiques et économiques. Comme vu au point précédent, la valeur de rachat du point pourrait devenir un levier d'équilibre des comptes.

En suède, modèle dont se réclame la réforme, le taux de remplacement des pensions est passé en 19 ans de 60% à 53% du dernier salaire³

Les régimes de complémentaires AGIRC et ARRCO ont dû eux baisser de 16 % la valeur de leur point de service sur la même période⁴. Et le plus dur est à venir.

10 Départ en retraite : un système basé sur la "liberté de choix".

On pourrait rire de la malhonnêteté et de l'hypocrisie de cette affirmation gouvernementale si pour des millions de personnes le montant de la retraite n'était pas source d'angoisse face à l'existence, au coût de la vie, à la question de la dépendance, au prix d'une maison de retraite.

Pour Macron, on a le choix de partir à 62, 63, 64, 65 ou 66 ans. Mais dans la pratique, dans le privé, seulement 50 % des salariés sont en situation d'emploi quand ils partent en retraite ! Quel patron embauche à 66 ans ? Qu'est-ce que la "liberté" de travailler deux ans de plus ?

Dans la réalité à 62 ans, il y aura des salariés fatigués, lassés de leur travail et de leur hiérarchie qui sacrifieront leur retraite en partant avec de faibles pensions. D'autres mieux lotis professionnellement pourront poursuivre plus longtemps. Mais, il n'y a aucun choix, on ne travaillera pas plus pour avoir une meilleure retraite, on travaillera plus pour éviter une pension de misère. Le but du gouvernement est que l'on retarde soi-même son départ à la retraite.

11 la reproduction des inégalités sociales.

Le système par points est un système individualisé, chacun cotise pour son droit. Ceux qui engrangent le plus de points seront ceux qui ont les meilleurs salaires. Le système ne fera que reproduire les inégalités salariales en les transposant sur les retraites.

La retraite étant calculée sur toute la vie professionnelle, les plus faibles qui auront connu des parcours hachés, le chômage, la maladie, les accidents de vie seront irrémédiablement pénalisés. Les inégalités sociales face au travail et à la vie seront reproduites. Pour les plus vulnérables, quel sens peut avoir une retraite acquise à 66 ans, avec une pension qui permet de survivre quand la santé devient chancelante (l'espérance de vie en bonne santé est de 64,1 an pour les femmes et 63,7 pour les hommes).

Le système conserve une part de solidarité avec un minimum retraite à 85 % du SMIC, mais pour une carrière complète, sinon ce sera au prorata, c'est-à-dire une misère : vivre ou survivre ?

LA RETRAITE MOYENNE D'UNE FEMME EST DE 825 EUROS



^{2 et 3} Mediapart : retraites: Delevoye rend sa copie

⁴ ATTAC : réforme Delevoye : un projet régressif

14 Cerise sur le gâteau.

Au nom de "l'équité", les règles seront désormais communes à tous les français et ne seront plus liées à un statut professionnel". Tous les français ? **Qui échappent à la réforme ? les militaires et les policiers !** Ces derniers pourront encore partir à 52 ans ! Après avoir honteusement bénéficié du mouvement gilet jaune qu'ils réprimaient ces chouchous, indispensables à Macron, ne seront pas touchés par la réforme. "On ne peut pas courir après les voyous à 60 ans !" disait un policier à Mediapart. Nous lui répondrons, qu'à 65 ans, on peut très facilement viser la tête d'un manifestant avec un LBD.

13 En conclusion

Le projet macron est bien plus qu'une réforme, il supprime complètement le système existant basé sur les principes sociaux et solidaires des ordonnances de 1945 pour le remplacer par un autre, libéral, celui du "chacun pour soi", du mérite, de la réussite. Ceux qui sont socialement bien nés, ceux qui ont les dents longues, les ambitieux s'en sortiront bien.

Les pensions étant amenées à baisser, c'est vers les caisses privées et donc les fonds de pension (et donc leurs influences néfastes sur l'économie) que vont se tourner les salariés pour compléter leur pension.

La retraite est un choix de société, selon que l'on privilège la solidarité ou l'individualisme ce n'est pas le même monde que l'on dessine, et tant qu'à redessiner le monde autant en dessiner un sans travail salarié et sans fric, ça résoudrait beaucoup de problèmes.

UN SYSTÈME DE POINTS POUR MODERNISER LES RETRAITES



à lire ou à relire...

Récidive 1938

Michaël Foessel

Puf-Sciences humaines & sociales

172 pages-15 €

"Populisme", "néolibéralisme", "nationalisme" : les mots se bousculent et pourtant l'insatisfaction demeure. Pour décrire ce qui nous arrive, nous ne manquons pas de savoirs. La crise de la démocratie fait l'objet de diagnostics récurrents. Mais c'est la stupeur qui domine, comme si la nouveauté du présent contribuait encore à accroître l'inquiétude. Et si cette nouveauté tant de fois mise en avant était un obstacle à la compréhension ? Ce livre décrit la rencontre entre un philosophe inquiet du présent politique et l'année 1938. Tombé presque par hasard sur la presse française de 1938, l'auteur est allé de surprise en surprise. Au-delà de ce qui est bien connu (les accords de Munich et la supposée "faiblesse des démocraties"), il a découvert des faits, mais aussi une langue, une logique et des obsessions étrangement parallèles à ce que nous vivons. L'abandon de la politique de Front populaire, une demande insatiable d'autorité, les appels de plus en plus incantatoires à la démocratie contre la montée des nationalismes, une immense fatigue à l'égard du droit et de la justice : l'auteur a vu dans ce passé une image de notre présent. Ce livre ne raconte pas l'histoire de l'avant-guerre, il n'entonne pas non plus le couplet attendu du "retour des années 30". Il fait le récit d'un trouble : pourquoi 1938 nous éclaire-t-il tant sur 2018 ? Non sur les événements, bien sûr, mais sur une manière de les interpréter systématiquement dans le sens du pire. "Récidive", c'est le nom d'une errance dans un passé que l'auteur croyait clos C'est aussi le risque d'une nouvelle défaite.



Michaël Foessel est professeur de philosophie à l'École polytechnique. Il est également conseiller à la direction de la revue Esprit et depuis 2014 dirige la collection l'Ordre philosophique aux éditions du Seuil avec Jean-Claude Monod.

Confédération Nationale du Travail

Syndicat CNT-PTT du Rhône

44 rue Burdeau 69001 LYON

cnt.ptt69@cnt-f.org – www.cnt-f.org/cnt69